



## Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

### SEANCE du 20 mai 2022

#### Présents:

Le Président : Jean-Luc NIX (Welkenraedt)

Les Membres : Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mr SOUPART, ff, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr LEMARCHAND, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr KLENKENBERG, Province de Liège

Commandant : Major Quentin GREGOIRE

Monsieur Jacques SOUPART, Bourgmestre de Limbourg « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Valérie DEJARDIN, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

#### Communications :

- *Etat trésorerie - Versements des dotations communales*
- *Rapport trimestriel – 1er trimestre 2022*
- *Rapport d'activité 2021 de la Province – Communication*
- *Financement des Zones – Surcoût pour les communes - Ratio 50/50 - Avis UVCW*
- *Etat des lieux des 2 nouvelles casernes*

#### 1. Approbation du PV du 22 avril 2022

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 22 avril 2022, par 11 voix « pour » et 3 abstentions de la part des Bourgmestres de Dison, Limbourg et Pepinster absents lors de ladite séance.

#### 2. Compte 2021 – Arrêt

Le Comptable spécial présente son analyse aux Membres du Collège.

Monsieur HALIN demande quelle affectation sera prévue pour le boni du compte de 118.000 euros. Le Comptable explique que le boni sera affecté lors de la MB1 mais que, selon le résultat de celle-ci, il serait probablement consacré à limiter voire éviter une augmentation des dotations communales suite aux différentes indexations salariales à prévoir. En effet, le personnel représente 79% du budget. Après avoir pris en compte tous ces éléments, une redistribution du solde du boni pourrait être envisagée. L'objectif principal étant de préserver au maximum les dotations communales. La modification budgétaire sera présentée le 03/06 au Collège et le 17/06 au Conseil. Une séance d'information aux communes sera programmée le 10 juin. Les documents seront transmis dès que possible.

Le Conseil arrête les comptes annuels de la Zone pour l'exercice 2021 et approuve le report des crédits et engagements tels que proposés dans le formulaire T3 définitif.

3. Plan charroi – Ambulance supplémentaire pour 2022 - Dépense urgente et impérieuse

Suite à la question de Monsieur HALIN, le Commandant explique que cet achat anticipe le plan charroi 2023. Cependant, un nouveau plan charroi sera probablement envisagé si le nombre de courses se maintient ou continue d'augmenter dans les mois qui viennent.

Le Conseil ratifie la décision du Collège en sa séance du 6 mai dernier d'autoriser la dépense urgente, réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues, pour un montant total de 145.000 € TVAC, au service extraordinaire, afin de commander une ambulance supplémentaire non prévue au plan charroi et inscrira cette dépense à la prochaine modification budgétaire extraordinaire pour le montant estimé de 145.000 euros.

4. IMIO – Convocation AG ordinaire du 28 juin 2022

Le Conseil approuve l'ordre du jour de l'AG d'IMIO du 28/06/2022 tel que proposé ci-dessus, 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstentions et charge le Collège zonal de veiller à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale IMIO

5. Marchés publics – Service extraordinaire – Délégation au Collège

Le Conseil retire le point.

*Madame STASSEN entre en séance.*

6. Achat des 2 véhicules « feu de forêt » - Service extraordinaire – Autorisation de dépense

Le Conseil autorise l'acquisition de deux camions citernes feux de forêt et approuve la dépense pour un montant de 582.193,92 € par l'intermédiaire de l'UGAP.

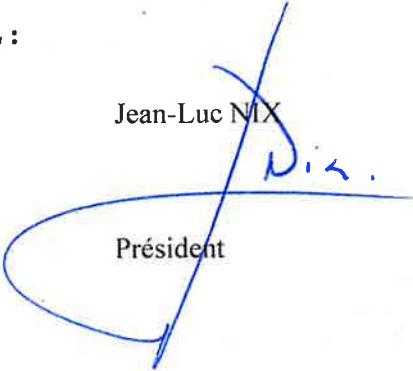
*Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.*

**PAR LE CONSEIL :**

Corinne LIEGEOIS,

  
Secrétaire

Jean-Luc NIX

  
Président